



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

1,4 UEC

Habilités de gestion pour les directeurs

Description

La formation vise à approfondir les habiletés de gestion des directeurs et des chargés de projets. Les compétences touchées seront principalement le leadership, les habiletés relationnelles et la gestion du changement.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- développer des connaissances en gestion (planifier, organiser, diriger, contrôler)
- expérimenter des outils facilitant la planification;
- développer le leadership, en cohérence avec les orientations de l'organisation et la culture en place;
- favoriser une culture de la performance, de la confiance, de l'autodiscipline et du support;
- favoriser le développement d'une culture de l'amélioration continue en lien avec les valeurs de l'apprentissage.

Contenu

Bloc 1 : Rôles et responsabilités du directeur

- Comprendre la structure hiérarchique de l'organisation
- Comprendre les rôles et responsabilités à tous les paliers
- Gérer le changement en lien avec sa capacité personnelle

Bloc 2 : Leadership

- Prendre conscience de l'importance du leadership dans un rôle de gestion
- Situer son profil de leader, en lien avec ses possibilités et en cohérence avec les orientations de l'organisation et la culture en place

Bloc 3 : Habiletés relationnelles

- Adopter des stratégies de communication adaptées aux situations et aux individus permettant de mieux influencer et d'exercer son leadership

Bloc 4 : Principes d'amélioration continue

- Pourquoi adopter l'amélioration continue
- Apprendre les origines
- Comprendre la philosophie et les principes
- Comprendre le rôle des leaders d'une culture lean

Bloc 5 : Processus de décision dans un contexte d'amélioration continue

- Du plan stratégique à la réalisation au quotidien
- Pourquoi cibler des objectifs
- Méthode de suivi à l'aide d'indicateurs
- Outils d'aide à la prise de décision

Clientèle visée

- Les directeurs, conseillers et chargés de projets.



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.